

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2052

23 août 2008

### SOMMAIRE

3L Investment Holding SA .....	98469	Kepler Systems s.à r.l. ....	98481
Abax Trust .....	98490	Kjeto S.A. ....	98453
Actor Augias S.à r.l. ....	98491	Korea Property Company Sà r.l. ....	98470
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l. ....	98453	LBREP III IMP S.à r.l. ....	98496
Anasco Holding Company S.A. ....	98495	Leasinvest Immo Lux .....	98450
Aricent Holdings Luxembourg .....	98494	Leasinvest Immo Lux Conseil S.A. ....	98450
Arlon Investment Venture S.à r.l. ....	98456	Legaffa .....	98451
Armide S.A. ....	98469	Majore S.A. ....	98493
BlueSPHERE .....	98489	New Spirit S.à r.l. ....	98456
Blueswan S.A. ....	98470	Night Lounge Luxembourg S.A. ....	98456
Cartonplast Finance One SA .....	98494	Orco Property Group .....	98453
Caves Krier Frères, Remich, société ano- nyme .....	98454	Otthon S.A. ....	98456
Cayenne Holding S.A. ....	98491	Patron SBS Properties Sàrl .....	98484
Cayenne Holding S.A. ....	98491	PKF Abax Trust .....	98490
CCP Holdings III - End S.à r.l. ....	98457	Pro-Motion Consulting S.A. ....	98451
Cit International S.A. ....	98452	Qwantum S.A. ....	98490
Cofimin S.A. ....	98451	Sapar S.A. ....	98494
D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechts- schutz-Versicherung S.A. ....	98452	Sarasino Soparfi S.A. ....	98493
Deloitte S.A. ....	98452	Satimood S.à r.l. ....	98457
Doralcapital S.A. ....	98492	SEB Orion 16 - SICAV - FIS .....	98491
EnergyCo S.A. ....	98494	Sereno S.A. ....	98489
Entory .....	98495	Shelf Service Luxembourg S.à r.l. ....	98489
EPF Market Centre Taunton S.à r.l. ....	98492	Shop Center Gaichel, S.à r.l. ....	98492
Etude Tuyauterie Industrielle Lux .....	98455	Société de Conteneurs et Pneus Luxem- bourgeoise S.à r.l. ....	98455
Ex Nihilo S.A. ....	98479	Spatial Foresight GmbH .....	98455
Firetec S.à r.l. ....	98490	Specialised Finance Solutions (S.F.S.) S. à r.l. ....	98455
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ....	98471	Tech Data Luxembourg S.à.r.l. ....	98490
Hochtief Facility Management Luxem- bourg S.A. ....	98470	The e-Business Company .....	98489
Huwe S.à r.l. ....	98493	TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" .....	98495
Idefix S.A. ....	98492	Trial Deux S.à.r.l. ....	98454
Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l. ....	98493	Wealth Invest S.A. ....	98454
Inter Ikea Holding S.A. ....	98468	XI Holdings II S.à r.l. ....	98468

**Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Luc Bertrand, Président du Comité Exécutif, Ackermans & van Haaren S.A., Begijnenvest 113, 2000 ANTWERPEN

Jean-Louis Appelmans, Représentant permanent de Leasinvest Real Estate Management, Gérant Statutaire de Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

Michel Van Geyte, COO, Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

Jan Suykens, CFO, Ackermans & van Haaren S.A., Begijnenvest 113, 2000 ANTWERPEN

Guy van Wymersch-Moons, General Manager of Real Estate, Axa Belgium S.A., Boulevard du Souverain 25, B-1170 BRUXELLES.

et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

*Pour LEASINVEST IMMO LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008099413/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

L'Assemblée Generale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Micheline PAREDIS, Legal Manager, Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

Monsieur Jan SUYKENS, CFO, Ackermans & van Haaren S.A., Begijnenvest 113, 2000 ANTWERPEN.

Monsieur Jean-Louis APPELMANS, Représentant permanent de Leasinvest Real Estate Management, Gérant Statutaire de Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

Monsieur Michel VAN GEYTE, COO, Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

Madame Sophie WUYTS, Financial Manager de Leasinvest Real Estate, Avenue de Tervueren 72, B-1040 BRUXELLES.

et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

*Pour LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008099414/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Legaffa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.485.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 février 2008*

1. L'Assemblée Générale prend note du changement de dénomination du commissaire à savoir PKF Abax Audit en remplacement de Abax Audit;
2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée qui sera tenue en 2014, à savoir: Monsieur BRENNI Paolo, Monsieur CREMONA Massimo, Monsieur WEBER Ronald;
3. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire jusqu'à l'assemblée qui sera tenue en 2014, à savoir: PKF Abax Audit.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 juillet 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Réviseurs d'Entreprises*

*Expert Comptables et Fiscaux*

Signatures

Référence de publication: 2008099415/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Pro-Motion Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.369.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2008 que:

Les mandats des administrateurs à savoir,

Monsieur Aniel GALLO, né le 06.02.1962 à Torre Annunziata (I), demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon;

Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

et Monsieur Guy LANNERS, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008099416/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Cofimin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.803.

—  
*Déclaration destinée à publication*

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que le Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S. à r. l. a changé sa dénomination sociale durant l'année 2007 en

H.R.T. Révision S.A.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008099417/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Cit International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.098.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires, en date du 14 juillet 2008:

1) La démission du liquidateur, la société: CIT Compagnia Italiana Turismo S.p.A., in Amministrazione Straordinaria, a été acceptée.

2) Monsieur Paul Laplume, né le 22 mars 1958 à Dudelange, Luxembourg, résidant au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, a été nommé en remplacement du liquidateur démissionnaire. Il continuera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008099418/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 41.395.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mai 2008 que le mandat du réviseur a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Deloitte S.A, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, numéro RCS B 67895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008099419/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Deloitte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2008:

- que l'assemblée désigne comme fondé de pouvoir de la société Deloitte S.A. à compter du 1<sup>er</sup> août 2008:

TAX:

- Monsieur Bernard David, demeurant rue de l'Atre, 240 B-6792 Rachecourt, Belgique

Il peut engager la société avec signature individuelle. Ce pouvoir est limité aux prestations de services rendues dans le cadre des missions de la Groupe Service Line Tax, et exclut les domaines touchant au management de la firme ou de la ligne de service à laquelle il est rattaché. Pour les dossiers clients présentant un risque évalué supérieur à la normale, il dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de la société et de la ligne de service concernée. Le présent pouvoir de signature est révocable ad nutum.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008099420/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008099252/2724/12.

(080114057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.783,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 10 juillet 2008:

1) La démission du gérant de catégorie A, Monsieur Martin J. Emerson, a été acceptée avec effet rétroactif au 4 janvier 2008.

2) A été nommé en tant que gérant de catégorie A, pour une période illimitée avec effet rétroactif au 30 avril 2008: Monsieur Anthony Phillip BIHL III, né le 23 août 1956 à Harrisburg, PA, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 25 Stonewall Lane, Ridgefield, Etats-Unis d'Amérique, CT 06877.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008099421/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Kjeto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.254.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2008

M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *KJETO S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008099240/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Wealth Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 98.924.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099507/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.  
R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099506/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Trial Deux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 63.678.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099505/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**E.T.I. Lux, Etude Tuyauterie Industrielle Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 75.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008099502/220/12.

(080114918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Spatial Foresight GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7330 Heisdorf, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.066.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099503/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Specialised Finance Solutions (S.F.S.) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.942.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099504/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**S.C.P.L., Société de Conteneurs et Pneus Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 118.932.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099508/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008099501/220/12.

(080114923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 93.084.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099499/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**New Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 36.696.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099498/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Otthon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 101.310.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099500/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2008099509/220/12.

(080114913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.631.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.128, (the "Shareholder"),

represented by Mrs Carolin WEIRAUCH, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 July 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP HOLDINGS III - END S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in CCP ACQUISITION III - END S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, ("CCP ACQUISITION III - END S.à r.l."), as well as the administration, development and management of such interests (the "Purpose").

The Company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Purpose or which are ancillary to or incidental to the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Purpose or for the ongoing

maintenance of the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (iii) provide loans and financing in any form or kind other than in relation to or ancillary to the Purpose, (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Purpose, or (v) grant guarantees or provide security in any form or kind other than for its own debts or for the debts of CCP ACQUISITION III - END S.à r.l.

In a general fashion, without prejudice to the limitations mentioned in the second paragraph above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV.- Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares
CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l. ....	12,500.-	12,500
Total: .....	12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-EUR).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

### *Extraordinary general meeting*

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons as Managers for an unlimited duration.

- Mr. Jeffrey Gelfand, born on February 2, 1966, in Queens, New York, United States of America, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager;
- Mrs. Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;
- Mr. Jacques de Patoul, born 10 January 1980 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager.

#### *Second Resolution*

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-134.128, (l'"Associé"),

représentée par Madame Carolin WEIRAUCH, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2008.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP HOLDINGS III - END S.à.r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention et la cession d'investissements dans CCP ACQUISITION III - END S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces investissements ("l'Objectif").

La Société ne pourra pas (i) conclure des accords autres que ceux destinés à faciliter l'Objectif ou qui sont accessoires ou secondaires à l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (ii) contracter des dettes, obligations ou responsabilités autres que celles raisonnablement nécessaires afin d'accomplir l'Objectif ou la gestion actuelle de l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (iii) attribuer des prêts et financements sous quelque forme que ce soit autre que ceux en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (iv) entrer en relation d'affaires autres que celles en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (v) attribuer des garanties ou sûretés de quelque genre que ce soit autre que pour ses propres dettes ou pour les dettes de CCP ACQUISITION III - END S.à r.l.

De manière générale et sans préjudice des limitations telles que mentionnées dans le second paragraphe ci-dessus, la Société pourra exécuter tout type d'opération commerciale, industrielle ou financière jugée utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de l'Objectif.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales
CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l. ....	12.500,-	12,500
Total: .....	12.500,-	12,500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première résolution*

L'Associé a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes, en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 au Queens, New York, États-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;
- Madame Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;
- Monsieur Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B.

*Seconde résolution*

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weirauch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31257. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé):* Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008099612/220/609.

(080114726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 231 du 30 mai 1992.

Statuts modifiés en dernier lieu en date du 09 octobre 2000 selon acte fait sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 214 du 07 février 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 24 juin 2008 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L - 1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

*Pour la société*

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099613/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11740. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080114851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**XI Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 13 juin 2008, la société GS Lux Management Services S.à r.l. a transféré toutes ses 1.250.000 parts sociales dans le capital social de la Société à XI Holdings I S.à r.l.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- XI Holdings I S.à r.l.

1.250.000 parts sociales.

*Pour XI Holdings II S.à r.l.*  
BONN SCHMITT STEICHEN  
Signature

Référence de publication: 2008099572/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Armide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.131.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est S.P.F. Societa Professionale Fiduciaria S.A., avec siège social à 17, via Nassa CH-6901 Lugano.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008099593/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**3L Investment Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.867.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008099592/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Hochtief Facility Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

—  
AUSZUG

Durch Beschluss der jährlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 15. Mai 2008 wurden folgende Herren für die Dauer eines Jahres zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Georg KÜRFGEN, geboren am 6. Januar 1966 in Dortmund (Deutschland), wohnhaft in D-45134 Essen, Riesweg 117;
- Dieter MAJEWSKI, Kaufmann, geboren am 1. Juli 1941 in Stettin, BRD, wohnhaft in D-82266 Inning, Renkenstraße 21;
- Hans-Georg DÖRR, geboren am 24. Mai 1960 in Oberhausen (Deutschland), wohnhaft in D-45219 Essen, Ruhrstrasse 97;
- Christian BANSE, geboren am 12. Februar 1966, in Seligenstadt (Hessen), wohnhaft in D-45133 Essen, Holunderweg 37.

Zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 wurde bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt:

- DELOITTE S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.895, mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2008099589/267/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00276. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Blueswan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.200.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008099590/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11241. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.195.

—  
Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008099631/5499/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00272. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.618.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GLL Management Company S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 116.672, acting in its own name but for and on behalf of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, a sub-fund of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, a fonds commun de placement established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

represented by Mr Pierre-Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, residing in L-2314, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg, on 11 July 2008.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.**

1.1 There is formed a private limited liability company under the name "GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of hundred Euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager or a person other than the managers as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Art. 13. Indemnification.**

13.1 The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a unitholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

14.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

### **Chapter V.- Business year**

#### **Art. 15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 16. Distribution right of shares.**

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 September 2008.

### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital as follows:

"GLL Management Company S.à r.l.", prenamed, acting in its capacity as stated above, 125 Shares.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand six hundred Euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mrs Alexandra Brehm, residing at Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Myriam Cockaerts, residing at Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Rita Dafinger, residing at Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Germany; and

- Mr Alexander Kratzel, residing at Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Germany; and

- Mr Jochen Schnier, residing at Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Germany.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor until the approval of the accounts as of 30 September 2008:

"PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.", having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

"GLL Management Company S.à r.l.", une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 116.672, agissant en son nom propre et au nom de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, un compartiment de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, un fonds commun de placement établi conformément aux lois luxembourgeoises.

La comparante ci-dessus est représentée par Maître Pierre-Alexandre DELAGARDELLE, avocat, résidant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, d'intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription ("underwriting"), de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur ou agent de la Société ou de toute Société Apparentée, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

### **Art. 11. Délégation et mandataire du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant ou toute personne autre qu'un gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Indemnisation.** La Société est tenue d'indemniser tout gérant ou tout directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en raison de sa qualité de gérant ou directeur de la Société où, pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou directeur de toute autre société dont la Société est détenteur de parts ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas ou dans pareille action, poursuite ou procès où il apparaîtrait que ledit directeur ou gérant s'est rendu coupable de faute grave ou faute intentionnelle. En cas de transaction, l'indemnité ne sera due que dans le cadre des affaires couvertes par ladite transaction et si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation précédant n'exclut pas la poursuite des autres droits dont le gérant ou directeur serait éventuellement titulaire.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

14.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

14.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

##### **Art. 16. Droit de distribution des parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

16.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution et liquidation.**

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2008.

### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites comme suit:

GLL Management Company S.à r.l., prénommée, agissant en sa qualité tel qu'indiqué ci-dessus, 125 Parts Sociales.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mme Alexandra Brehm, demeurant à Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Mme Myriam Cockaerts, demeurant à Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Mme Rita Dafinger, demeurant à Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich, Allemagne; et

- M. Alexander Kratzel, demeurant à Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich, Allemagne; et

- M. Jochen Schnier, demeurant à Lindwurmstraß 76, D-80337 Munich, Allemagne.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au Le Dôme, Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'approbation des comptes au 30 septembre 2008:

"PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.", ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.A. DELAGARDELLE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9578. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099651/239/444.

(080114422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

### Ex Nihilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

R.C.S. Luxembourg B 139.412.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "EX NIHILO S.A.", ayant son siège social à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 139.412.

### Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie SCHEER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

### Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

### Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives."

2. Ajout d'un paragraphe à l'objet social de la société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la location et la gestion de biens immobiliers et mobiliers pour ses besoins propres.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte de la société "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

3. Modification de la dénomination de la société en "EX NIHILO S.A." et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EX NIHILO S.A."."

4. Divers.

II.- Il existe actuellement mille (1.000) actions de quatre-vingts euros (EUR 80,-) chacune, intégralement libérées, et représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-). Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives."

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe à l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la location et la gestion de biens immobiliers et mobiliers pour ses besoins propres.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte de la société "i.plan by marc gubbini architectes S.A." et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en "EX NIHILO S.A.", et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EX NIHILO S.A."."

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Marc GUBBINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30762. - Reçu à € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008099652/222/111.

(080115055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Kepler Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.640.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Jean-Claude SILVESTRE, cadre, né à Marseille (France), le 22 juin 1945, demeurant à alea Nufarului 12, Snagov, Ilfov (Roumanie).

2.- Madame Marinela GHIGEA, cadre, née à Bacau (Roumanie), le 18 juin 1956, demeurant à boulevard C. Ressu, 54, Bucarest (Roumanie).

3.- Madame Daniela CONSTANTIN, cadre, née à Bucarest (Roumanie), le 9 juillet 1982, demeurant à sos M. Bravu, 301, Bucarest (Roumanie).

Tous trois étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de trois procurations sous seing privé données en date des 11 juin 2008 et 16 juin 2008.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société prend la dénomination de "KEPLER SYSTEMS s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités dans le domaine de la prestation électronique.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude SILVESTRE, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Marinela GHIGEA, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Daniela CONSTANTIN, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>25</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Marinela GHIGEA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2216. - Reçu soixante-deux euros (12.400,00 à 0,5% = 62,00 €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008099650/236/137.

(080114796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Patron SBS Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.637.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments S.à r.l., a company with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg B 123.328),

here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting in his capacity as manager of the Company.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron SBS Properties SARL" (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries and affiliated companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EUROS) per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, all the 500 (five hundred) shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euros).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael VANDELOISE, private employee, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, born in Messancy, on July 16th, 1982.

- Mrs Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, born in Messancy, on November 12th, 1969.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments S.à r.l., une société établie avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg B 123.328),

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron SBS Properties SARL" (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées du groupe.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par Patron Investments Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400.- (mille quatre cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael VANDELOISE, employé privé, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, né à Messancy, le 16 juillet 1982.

- Madame Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, née à Messancy, le 12 novembre 1969.

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31263. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008099646/220/280.

(080114784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Sereno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2008, acte n° 344 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008099520/208/14.

(080114454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**BlueSPHERE, Société Anonyme,  
(anc. The e-Business Company).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 juillet 2008.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008099518/241/14.

(080114939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Shelf Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008099513/231/14.

(080115073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Tech Data Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008099512/220/12.

(080114905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Abax Trust, Société à responsabilité limitée,****(anc. PKF Abax Trust).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008099535/206/14.

(080114854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Quantum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.106.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099537/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Firetec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 64.153.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099539/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 133.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN  
Notaire

Référence de publication: 2008099536/213/12.

(080114666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Cayenne Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 101.342.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099542/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Cayenne Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 101.342.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099540/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Actor Augias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.637.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008099545/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008099541/272/12.

(080114728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Doralcapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 juin 2008, acte n° 334 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008099522/208/14.

(080114428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Idefix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.557.

Statuts coordonnés suite à une constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 337/2008 en date du 25 juin 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008099523/208/14.

(080114443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099526/239/12.

(080114551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Huwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 130.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099492/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Majore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 116.080.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099496/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Imprimerie Gérard Klopp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.C. route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.669.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099494/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Sarasino Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.744.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099510/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Cartonplast Finance One SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008099497/220/12.

(080114930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Sapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.609.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099511/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099525/239/12.

(080114504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**EnergyCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 91.636.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 18 juillet 2008 que:

(i) le siège social de la Société a été transféré du 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 4 juillet 2008;

(ii) Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech, agissant en qualité d'administrateurs de la Société ont démissionné avec effet au 4 juillet 2008;

(iii) Mademoiselle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2008;

(iv) Elpers & Co Réviseurs d'Entreprises S.à r.l., agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société a démissionné avec effet au 4 juillet 2008; et

(v) Certifica Luxembourg, avec adresse au 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86 770 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008099574/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Anasco Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 14.859.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008099432/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12741. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2008099436/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12794. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Entory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 106.936.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendacht, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft CIRQUENT GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-81677 München, Zamdorfer Straße 120,

hier vertreten durch Maître Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1521 Luxemburg, 122, rue Adolphe Fischer, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 5. Juni 2008.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Erschienenen handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

Die Gesellschaft ENTORY, mit Sitz in L-1521 Luxemburg, 122, rue Adolphe Fischer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 106.936, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 18. März 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 748 vom 27. Juli 2005. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert und zuletzt gemäss Urkunde des amtierenden Notars Blanche MOUTRIER vom 18. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 141 vom 18. Januar 2008.

Das Kapital der Gesellschaft ENTORY beträgt EUR 49.000,- (neunundvierzigtausend Euro), eingeteilt in 490 (vierhundertneunzig) Aktien von je EUR 100,- (hundert Euro), voll eingezahlt.

Die Gesellschaft CIRQUENT GmbH ist alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft ENTORY geworden, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft ENTORY hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

Die Gesellschaft CIRQUENT GmbH ist als alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien besagter Gesellschaft ENTORY, Eigentümerin der gesamten Aktiva und Passiva besagter Gesellschaft ENTORY und verpflichtet sich desweiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

Die Liquidation der Gesellschaft ENTORY ist somit abgeschlossen.

Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

Sodann erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche Aktien in seinem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

#### Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 700,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9962. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008099803/272/49.

(080114806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

### **LBREP III IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.027.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51480 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008099487/211/11.

(080114973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.